



FLASH INFO

REVISION DE LA NORME NF P 11-300

La norme NF P 11-300 de 1992 a été révisée fin janvier 2025 afin de :

- Prendre en compte les normes européennes sur les terrassements (EN16907-1 à 6, dont la -2 qui introduit une nouvelle classification.
- Prendre en compte les avancées de ces 20 dernières années publiées sous formes de notes d'information (Setra – Cerema – Nouveaux GTR, matériaux alternatives, etc...)

Les principales modifications portent sur :

1) La classification des sols, notamment :

- Passant à 63 micromètres pour les fines
- Limite Dmax à 63 mm
- Lettre F (pour les sols fins) et I (pour les sols intermédiaires)
- Lettre S (pour les sables) et G (pour les graves)
- Coefficient d'uniformité Cu pour les sables et les graves

2) La classification des roches

- Symboles issus des termes anglais
- Distinction des roches métamorphiques

3) La classification des matériaux naturels particuliers et des matériaux anthropiques (ex : Schiste houillers noir AN-G2)

4) Les symboles de classification changent, pour exemple

- Mélange de matériaux de déconstruction : AR-A5 / déconstruction concassé : AR-A3
- Sable de fonderie AM-F1

Les autres modifications importantes portent sur la notion de longueur des particules/blocs (Lmax), l'introduction du critère CBR immergé 4j pour l'insensibilité à l'eau, les matériaux granulaires en couche de forme non traitée dépendant de l'angularité.

Toutes ces modifications, ont pour principales conséquences :

- la mise à jour des logiciels de contrôle de compactage pour prendre en compte les nouvelles classifications.
- La mise à jour de vos documents normatifs et modes opératoires.
- Une formation sensibilisation de vos RT et inspecteurs compactage.

Mickaël ELGHAZLANI